

Christophe VOILLIOT

La candidature officielle en France de la Restauration aux débuts de la III^{ème} République. Retour sur l'historiographie d'une pratique d'Etat, thèse pour le doctorat en science politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université de Paris-X Nanterre, 3 volumes, 224, 211 et 121 f°, soutenue le 13 décembre 2002 devant un jury constitué de Pierre Gaborit (président), Dominique Dammame, Brigitte Gaïti, Raymond Huard et Bernard Lacroix, mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité, proposition pour prix et publication.

La “candidature officielle” prend d’abord la forme d’une technologie de sortie de la crise qui marque les débuts de la Seconde Restauration dans les années 1815-1816. A cette occasion se mettent en place des mécanismes de sélection des candidats dont la mise en regard avec les pratiques administratives et les pratiques électorales lors des élections à la Chambre des députés ayant suivi la dissolution de septembre 1816 conduit à une définition préalable de la “candidature officielle” comme une tentative de contrôle centralisé des nominations à effectuer.

Ces pratiques sont ensuite étudiées sous l’angle des conjonctures gouvernementales et des configurations électorales susceptibles de favoriser leur récurrence puis la généralisation de leur usage dans le cadre de l’extension du suffrage à partir de 1848. Cette généralisation des pratiques de la “candidature officielle” s’accompagne de l’émergence d’un travail électoral des agents de l’Etat.

La dernière partie de ce travail est consacrée à l’euphémisation des pratiques de la “candidature officielle” à travers l’étude des différentes formes de contestation dont elles furent l’objet et la persistance de formes de candidatures recommandées (« candidature officieuse »), jusqu’au tournant du XX^e siècle.